

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 21 septembre 2026 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

NOR : SFHZ2630363A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu l'article 119 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-3 et D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2024 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine :

1. Au titre de l'article I-1° de l'article D. 1432-15 :

- Valérie MICHEL-MOREAUX, préfète des Deux-Sèvres en remplacement de Simon FETET.

2. Au titre de l'article I-2° b) de l'article D. 1432-15 :

- Cyprien BETON, titulaire et Terence ROBERT, suppléant, désignés par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

Article 2

La secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 21 septembre 2026.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef de service du Pôle Santé-ARS,
Yann DEBOS